



cles au gardien ou pas et les consequences?

Par **barney**, le **19/05/2011** à **16:01**

Bonjour

Je loue un studio et j'ai appris que je n'ai pas le droit de laisser une cle avec le gardien de l'immeuble si le locataire ne le souhaite pas. Soit. Le probleme c'est que, primo, il a eu des problemes dans l'appartement en dessous recemment et le gardien a du entrer dans mon studio. C'etait legitime parce que c'etait un probleme grave en bas. Mon locataire avec prealablement evite de lui ouvrir la porte. Si le gardien n'avait pas eu la cle il aurait eu a appeler les pompiers peut-etre qui auraient eventuellement casse ma porte. Secundo, mon locataire n'est pas souvent a la maison.

Ma question c'est, dans ces circonstances si je dis au gardien de donner sa cle a mon locataire comme le souhaite ce dernier, dans le cas ou il y aurait un sinistre et les pompiers avaient besoin d'entrer en cassant la porte (je suppose qu'ils ont le droit de faire cela), est-ce que la facture devrait etre paye par mon locataire ou par moi-meme? J'ai l'impression que cela doit etre le locataire dans un tel cas (surtout vu qu'il refuse de laisser une cle au gardien), non?

Merci

Par **Claralea**, le **19/05/2011** à **22:31**

Bonsoir, le locataire a le droit de refuser que le gardien possède une clé de l'appartement. Si le gardien est rentré dans l'appartement pendant l'absence du locataire et sans son autorisation, il s'est rendu coupable de violation de domicile et le locataire peut se retourner contre lui.

S'il y a une inondation ou autre pendant l'absence du locataire, ce sera l'assurance du locataire qui réglera les frais.

C'est le domicile du locataire, pas le votre, donc ce n'est pas à vous de payer

Par **barney**, le **20/05/2011** à **00:34**

Merci beaucoup pour ce renseignement. Mais plus specifiquement dans le cas ou le pompiers seraient obliges de casser la porte parce que le gardien n'a plus de cle, est-ce que l'assurance du locataire payerait la facture (pour reparations a la porte voir une nouvelle porte)?

Merci

Par **Domil**, le **20/05/2011** à **02:29**

Vous pouvez laisser une clé au gardien, mais ce dernier n'a pas le droit de l'utiliser sans l'accord express du locataire. Le gardien a, ici, commis un délit. Si le locataire porte plainte et que le gardien dit que c'est vous qui lui avez dit d'entrer, vous pouvez avoir des ennuis aussi. Le locataire est en droit de changer les barilletts et de ne pas vous donner les clefs avant la fin de son bail.

Le locataire est responsable des dégâts de SON fait et doit avoir une assurance couvrant uniquement les risques locatifs. C'est pour ça que vous devez avoir une assurance de propriétaire non occupant

Par **Minesay**, le **17/01/2024** à **08:05**

Bonjour

J'ai laissé mes clés pour le gardien pour une intervention donc j'ai appris qu'il a laissé le technicien seul dans mon appartement plus il a pas récupéré les clés il a oublié de récupérer les clés donc le technicien a pris mes clés avec lui j'ai demandé un changement de serrure mais il n'a pas accepté des conseils svp ou des lois qui disent qu'il n'a pas le droit de laisser les clés avec quelqu'un d'autre

Merci d'avance

Par **yapasdequoi**, le **17/01/2024** à **09:34**

doublon. voir réponse sur l'autre discussion

Par **Pierrepaulejean**, le **17/01/2024** à **10:12**

Bonjour

Vous avez laissé vos clés au gardien sous votre responsabilité: cela n'entre pas dans le contrat de travail du gardien d'avoir les clés d'un propriétaire, de les conserver et d'effectuer une mission qui incombe au propriétaire

vous ne pouvez rien reprocher au gardien

il vous appartient de changer votre serrure à vos frais